DOSSIER DE PRESSE

Ouverture de la vanne de gaz « vert » de Port Douvot

Mercredi 3 février 2021

La méthanisation est une réalité à Port Douvot depuis plus de 40 ans, il convenait donc d'en renouveler les équipements. La méthanisation a pour but de stabiliser les boues et d'en réduire le volume d'environ 40% mais aussi d'obtenir un biogaz constitué de 60 % de méthane, ce même gaz utilisé pour le chauffage dans le réseau de la ville. Le premier point s'avère très important quand on sait toutes les difficultés rencontrées pour l'élimination des boues. Le second participe à des enjeux capitaux et très actuels, la transition énergétique et l'économie circulaire des territoires. **Si d'autres unités régionales d'injection produisent actuellement du gaz renouvelable, Grand Besançon Métropole est la première à réaliser un projet de cette nature sur la région Bourgogne Franche-Comté**.

Première unité de ce type en Bourgogne Franche-Comté

Les boues produites à chacune des étapes du process des eaux usées sont chauffées à 37 °C et envoyées dans deux cuves de 3000 m^3 chacune, où elles vont séjourner une vingtaine de jours. C'est pendant cet intervalle que des bactéries naturellement présentes vont se charger de consommer une grande partie de la pollution carbonée qu'elles contiennent.
En résultent un volume réduit de boues d'un côté et, de l'autre, un gaz (le biogaz) qui va devoir être épuré.
Dans un premier temps, le traitement consiste à le faire passer par un filtre à charbon actif qui va le débarrasser de ses plus petites impuretés. Dans un second temps, ce biogaz va passer par des membranes, sortes de tamis qui séparent les molécules - selon leurs tailles - des différents composants.
C'est ainsi que le seul méthane (biométhane) est récupéré presque pur pour être confié à GRDF. GRDF va alors en contrôler la qualité, l'odoriser afin que son odeur soit aussi désagréable que celle du gaz distribué chez les usagers du gaz naturel et, enfin, l'injecter dans le réseau.
A noter que le chauffage des boues utilise la chaleur fournie par les eaux traitées de la station, via le recours à deux pompes à chaleur. Ce qui représente une économie énergétique des deux tiers environ sur ce poste, c'est aussi 30% de biogaz épargné et autant de biométhane supplémentaire pouvant être injecté dans le réseau.

Schéma de méthanisation

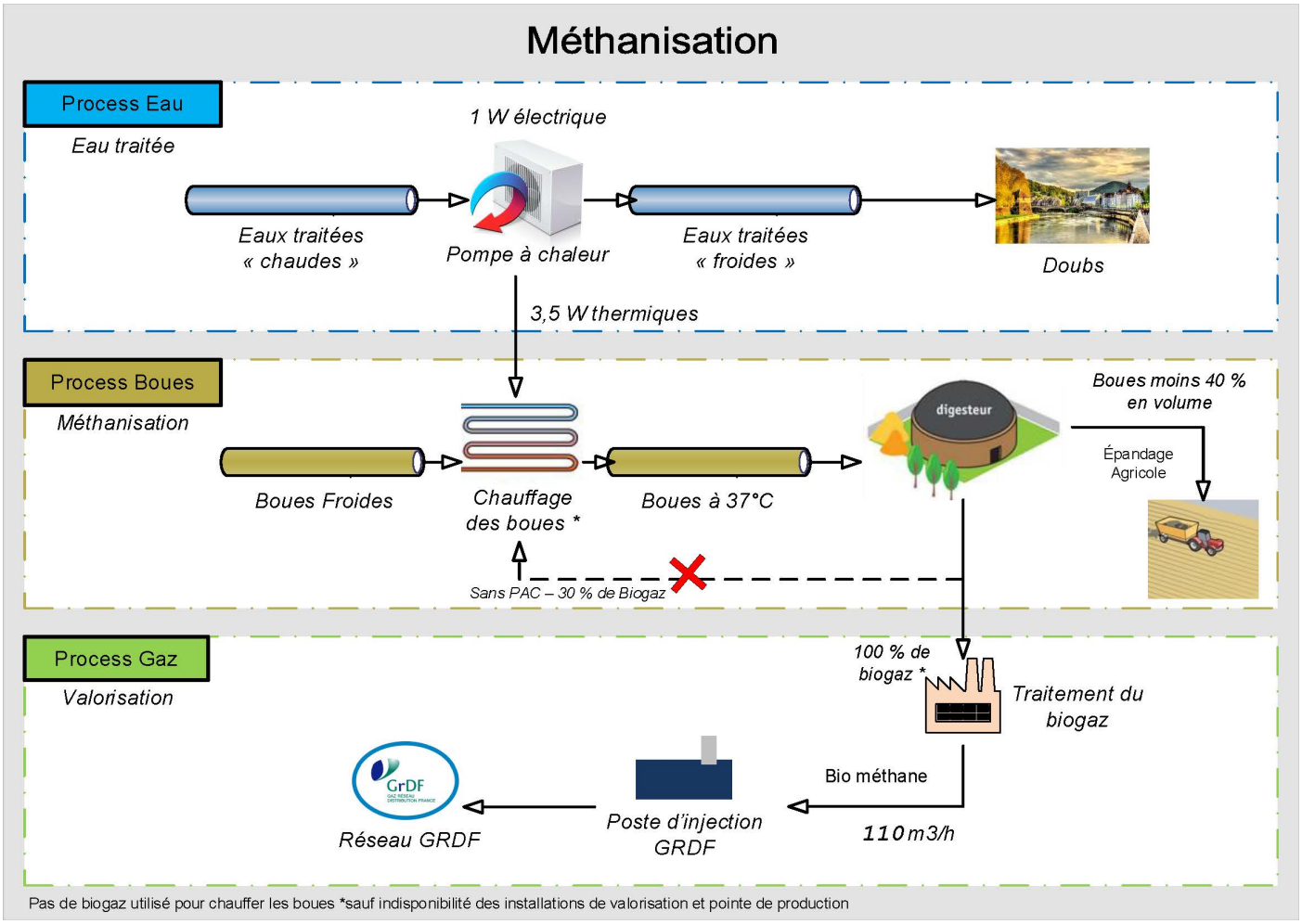

Une démarche exemplaire pour la transition énergétique

La méthanisation s'inscrit dans la durée avec deux contrats conclus par Grand Besançon Métropole pour les 15 années à venir. Le premier l'a été avec **GRDF** pour contrôler la qualité du biométhane produit par les nouvelles installations et l'injecter dans le réseau. Le second, avec **ENGIE** qui va racheter le biométhane ainsi injecté. À la clé, une recette de l'ordre de 100 000 € HT par mois pour Grand Besançon Métropole.

Au-delà de cette source de revenu conséquente, **les 110 m^3/h de biométhane vont permettre de chauffer l'équivalent de 2 200 logements basse consommation* avec de l'énergie renouvelable.**

La nouvelle méthanisation de Port Douvot s'inscrit ainsi dans une démarche générale visant à prendre le vrai virage de la transition énergétique, axe majeur de développement pour le Grand Besançon.
Il est rappelé que sur ce site de la station d'épuration, cette volonté s'est déjà traduite par **l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des principaux bâtiments**.
Cette volonté impulse une réelle dynamique. **La Métropole est ainsi mobilisée avec GRDF et les acteurs du territoire pour accompagner l'accélération de la production de gaz renouvelable.** Les projets menés, à partir d'intrants agricoles, devraient permettre de **porter à 10% dès 2023 la proportion de gaz renouvelable dans la consommation de la métropole,** soit d'atteindre dès cette période l'objectif fixé par la loi TEPCV pour la croissance verte à l'horizon 2030.

(* référence consommations retenus : par bus 250 MWh, par logement basse consommation 4 MWh)

La mobilisation de nombreux partenaires

Les premiers travaux ont consisté à démolir les ouvrages désaffectés au printemps 2019, avec une pose de la première pierre durant l'été de la même année.
Différentes phases se sont succédées avec pour objectif une première injection de biométhane à l'automne 2020 et la fin des travaux au début de l'été 2021. En raison de la crise sanitaire, le chantier a dû s'arrêter 69 jours. Dans ce contexte, le redémarrage a été difficile mais toutes les parties se sont mobilisées. C'est ainsi que l'injection du biogaz peut se faire en ce début février 2021.

Le maître d'œuvre de ce chantier est **BG Ingénieurs Conseils SAS**. Le groupement d'entreprises a pour mandataire **DEGREMONT**, une entreprise française de dimension internationale qui s'est appuyée sur des entreprises locales comme **RUGGERI, BONNEFOY, ITESYA**. Le mandataire s'est aussi entouré de l'expertise de l'entreprise **PRODEVAL**, spécialiste de l'épuration du biogaz et d'une entreprise allemande **LIPP** qui fabrique des méthaniseurs métalliques selon un procédé spécifique (gain de temps dans le montage par rapport au matériau classiquement privilégié, à savoir le béton).

Des financements à la hauteur de cette opération d'envergure

Le montant global de l'opération est de l'ordre de 10 M € HT dont 8,3 M € HT pour le marché de travaux et 0,9 M € HT pour le contrat de maîtrise d'œuvre.

Grand Besançon Métropole a pu compter sur les **financements accordés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME pour des montants respectifs de 500 000 € HT d'aide directe et plus de 3 000 000 € HT d'avance remboursable, 420 000 € HT et 165 000€ HT.**

Cette opération nécessite également **un partenariat étroit avec le concessionnaire du réseau de distribution du gaz, GRDF, qui a procédé à l'extension du réseau de 1300 mètres depuis la Roche d'Or jusqu'à la station d'épuration** avec une participation de 120 000 € HT à la charge de Grand Besançon Métropole.
Les riverains de la rue d'Avanne à Velotte se trouvent ainsi désormais desservis par le réseau de gaz. **Cette extension vient enrichir et moderniser l'infrastructure de 811 kilomètres de réseau de la collectivité, qui distribue le gaz à 43 200 clients.**

Le chantier va se poursuivre encore quelques mois, avec la démolition prochaine des ouvrages historiques de la digestion qui avaient continué de« tourner» en attente de leur relève. Des travaux de voirie seront entrepris et une noue sera réalisée pour gérer les eaux pluviales collectées par la nouvelle unité de méthanisation. **Cette dernière phase du chantier devrait durer jusqu'à l'automne 2021.**

CONTACT

Martine MENIGOZ
Attachée de presse
Tél : 03 81 87 88 87 | 06 73 79 74 70
martine.menigoz@grandbesancon.fr